



Conseil économique et social

Distr. limitée
9 décembre 2022
Français
Original : anglaise
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2023

7-10 février 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme multipays

Pays insulaires du Pacifique

Résumé

Le présent descriptif de programme pour les pays insulaires du Pacifique est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 58 450 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 144 747 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2023 à décembre 2027.

* [E/ICEF/2023/1](#).



Fondements du programme

1. Dispersés sur 30 millions de kilomètres carrés, les 14 pays et territoires insulaires du Pacifique¹ se caractérisent par des populations de cultures diverses, une forte vulnérabilité environnementale et des sources de revenus limitées, ce qui entrave leur capacité d'assurer un développement humain durable et équitable. Ils rencontrent des problèmes singuliers et ont des possibilités tout aussi singulières, y compris l'importance géopolitique stratégique croissante de la région. Les Fidji, le Samoa, les Îles Salomon et Vanuatu abritent plus de 80 % de la population de la région, estimée à 2,55 millions d'habitants, tandis que Nioué et les Tokélaou comptent chacun moins de 2 000 personnes². On estime que 14 % de la population est âgée de 0 à 5 ans et que 40 % a moins de 18 ans³.

2. Cinq pays et territoires insulaires du Pacifique (les États fédérés de Micronésie, les Îles Marshall, les Îles Salomon, Kiribati et les Tuvalu) ont été classés dans la catégorie des pays présentant une grande fragilité institutionnelle et sociale en 2022⁴, et la plupart des pays et territoires insulaires du Pacifique ont du mal à fournir des services sociaux équitables, en particulier aux communautés isolées et aux établissements informels, dont le nombre ne cesse de croître.

3. Ces problèmes structurels sont aggravés par l'extrême vulnérabilité du Pacifique aux catastrophes naturelles et aux chocs liés au climat récurrents, notamment les inondations, les sécheresses, les cyclones tropicaux et les éruptions volcaniques sous-marines. Les catastrophes liées au climat et l'élévation du niveau de la mer ont des conséquences économiques et sociales directes ainsi qu'une incidence sur l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, aux soins de santé et à l'éducation, et menacent l'agriculture, exacerbant ainsi l'insécurité alimentaire et les risques de mouvement de populations.

4. Les pays et territoires du Pacifique n'ont pas été épargnés par les effets de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), la plupart des frontières ayant été fermées jusqu'en 2022 pour prévenir la transmission du virus, ce qui a réduit à néant les revenus tirés du tourisme, fait baisser les envois de fonds et limité les activités tributaires de compétences importées. On estime que le produit intérieur brut de la région du Pacifique s'est contracté de 1,5 % en 2021, principalement en raison des effets de la pandémie ; il devrait toutefois rebondir, une croissance de 4,7 % étant attendue en 2022⁵.

5. Dans l'ensemble, certains pays et territoires ont fait des progrès et des objectifs individuels ont été atteints, mais la région n'est en voie d'atteindre aucun des objectifs de développement durable⁶, des lacunes majeures étant révélées en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et les systèmes de protection sociale (objectif 1), le travail décent et la croissance économique (objectif 8), la réduction des inégalités

¹ Le programme multipays des Îles du Pacifique porte sur 14 pays et territoires : États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

² Division de la population, estimations de 2020, disponibles à l'adresse suivante : <https://population.un.org/wpp/> (page consultée le 4 juillet 2022).

³ Estimations de la Communauté du Pacifique, 2021.

⁴ Banque mondiale, Classification of Fragile and Conflict-Affected Situations, disponible à l'adresse suivante : <http://www.worldbank.org/en/topic/fragilityconflictviolence/brief/harmonized-list-of-fragile-situations> (page consultée le 28 octobre 2022).

⁵ Banque asiatique de développement, Asian Development Outlook: Economic Forecasts (septembre 2022), disponible à l'adresse suivante : www.adb.org/outlook (page consultée le 15 octobre 2022).

⁶ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Asia and the Pacific SDG Progress Report 2022, Bangkok, 2022.

(objectif 10), les villes et les communautés durables (objectif 11), la consommation et la production responsables (objectif 12) et l'action climatique (objectif 13). Dans la plupart des pays et territoires, le manque de données actualisées entrave l'analyse des progrès, mais pour tous les principaux indicateurs de développement, les données disponibles montrent que les enfants des zones rurales ou des îles éloignées accusent un retard considérable par rapport à ceux des zones urbaines.

6. On ne dispose d'informations récentes sur le taux de pauvreté que pour les Fidji, où ce taux est de 24,1 %, les Îles Marshall, où il s'établit à 7,9 % et Vanuatu, où il se chiffre à 15,9 % (les résultats de 2019-2020 montrent que le taux de pauvreté avait légèrement augmenté à Vanuatu). Toutefois, on suppose que la pauvreté a augmenté dans tous les pays et territoires insulaires du Pacifique du fait des conséquences économiques de la pandémie. Les enfants, les jeunes et les femmes sont particulièrement vulnérables à la pauvreté, les taux les concernant étant supérieurs aux moyennes nationales.

7. Plusieurs pays et territoires insulaires du Pacifique font des progrès depuis 2017, mais l'absence de dispositifs de protection sociale complets et efficaces face aux chocs pour les groupes les plus vulnérables représente une lacune de taille. Cependant, le fait que les gouvernements prévoient de plus en plus des mesures de protection sociale, en particulier des transferts en espèces, dans leurs plans de lutte contre la COVID-19 et de relèvement témoigne d'une volonté politique renforcée.

8. Dans le domaine de la santé, des progrès notables ont été faits ces 20 dernières années, mais l'objectif de développement durable n° 3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous) ne sera probablement pas atteint à Kiribati, dans les États fédérés de Micronésie, aux Îles Marshall, à Nauru, aux Tuvalu et à Vanuatu. Les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, les Îles Salomon, les Tonga et Vanuatu sont les seuls à n'avoir pas encore dépassé la cible de l'objectif de développement durable relative à la mortalité maternelle. Les 14 pays et territoires insulaires du Pacifique ont atteint l'objectif concernant la mortalité néonatale ou sont en passe de le faire. Huit pays et territoires insulaires du Pacifique ont atteint la cible relative à la mortalité infantile, et tous les pays qui ne l'ont pas encore fait sont sur la bonne voie, à l'exception de Kiribati. Les taux nationaux de vaccination sont relativement élevés, les États fédérés de Micronésie, le Samoa et Vanuatu affichant les taux les plus bas. Toutefois, la couverture vaccinale varie considérablement entre les zones rurales, les îles périphériques éloignées et les zones urbaines.

9. En dépit des progrès susmentionnés, des problèmes de taille restent encore à surmonter. Jusqu'à un tiers des enfants des Îles Marshall, des Îles Salomon et de Vanuatu souffrent d'un retard de croissance et plus de 50 % des enfants âgés de 5 à 18 ans des Îles Cook, de Kiribati, des Îles Marshall, des États fédérés de Micronésie, de Nauru, de Nioué, des Palaos, du Samoa, des Tonga et des Tuvalu sont en surpoids.

10. La densité du personnel de santé est relativement élevée dans la plupart des pays et territoires insulaires du Pacifique, mais les données disponibles ne tiennent pas compte de la répartition de ce personnel (notamment entre les communautés insulaires isolées) ni de l'expertise nécessaire pour relever les défis croissants liés à l'augmentation des maladies non transmissibles.

11. Les Îles Cook, Nauru et les Tuvalu ont assuré l'accès universel aux services élémentaires d'approvisionnement en eau, et les Fidji, les Tokélau et Vanuatu sont proches de cet objectif. Toutefois, ces progrès risquent de s'inverser du fait des effets des changements climatiques et des catastrophes récurrentes. Les disparités entre zones rurales et zones urbaines demeurent criardes. On estime à 377 000 le nombre de personnes n'ayant pas accès au moins à des services élémentaires

d'approvisionnement en eau potable, la majorité vivant en milieu rural⁷. Il ressort d'enquêtes récemment menées aux Fidji, à Kiribati, au Samoa, aux Tonga et aux Tuvalu que le pourcentage de la population buvant de l'eau contaminée allait de 45 à 91 %⁸. On estime que près de 30 % des habitants des pays et territoires insulaires du Pacifique n'ont pas accès au moins à des services d'assainissement de base, la majorité vivant en milieu rural, et que 387 000 personnes pratiquent la défécation en plein air⁹. Il existe d'importantes lacunes en matière d'informations sur les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles et les établissements de santé, mais les données disponibles indiquent une faible couverture de ces services.

12. L'accès des enfants à l'éducation de la petite enfance, en particulier pendant l'année qui précède celle de la scolarité dans le primaire, s'est amélioré dans la plupart des pays et territoires insulaires du Pacifique. Les taux de participation dépassent les 90 % aux Fidji, aux Îles Cook, à Kiribati, à Nauru, aux Tonga et aux Tokélau, mais ils sont de 60 % ou moins aux Îles Marshall¹⁰ et au Samoa¹¹. L'appel à l'action Pasifika en faveur du développement de la petite enfance (2017) a créé un élan important pour l'adoption d'une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics en vue d'accélérer encore le développement de la petite enfance, comme en témoigne la création, en 2019, du Conseil régional du Pacifique pour le développement de la petite enfance, composé d'au moins deux ministres de chacun des 14 pays et territoires insulaires du Pacifique ainsi que de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

13. La scolarisation universelle ou quasi-universelle dans l'enseignement primaire a été atteinte dans de nombreux pays, avec des taux bruts de scolarisation dépassant les 100 % dans 11 pays et territoires, dont 5¹² affichent des taux nets de scolarisation égaux ou supérieurs à 100 %. Toutefois, les Îles Marshall et les États fédérés de Micronésie ont récemment vu leurs taux de scolarisation baisser, le taux net de scolarisation étant passé de 82 % à 70 % entre 2017 et 2020 pour les premières¹³ et de 82 % à 76 % entre 2019 et 2020 pour les seconds¹⁴. Les taux de scolarisation nationaux élevés masquent toutefois des écarts au niveau infranational dans certains pays. Dans la plupart des pays, le taux de scolarisation chute de manière considérable dans le secondaire et ne tient pas compte des enfants qui abandonnent en cours de route. Le manque d'écoles proches dans les zones reculées est un obstacle majeur, en particulier dans le secondaire.

14. Les résultats de l'apprentissage se sont certes améliorés de manière générale dans la région du Pacifique, mais une proportion importante d'enfants, tant en

⁷ Programme commun Organisation mondiale de la Santé/Fonds des Nations unies pour l'enfance (OMS/UNICEF) de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (2020), disponible à l'adresse suivante : <https://washdata.org/data/household#/> (page consultée le 4 juillet 2022).

⁸ Disponible à l'adresse suivante : <https://mics.unicef.org/surveys>.

⁹ Données issues du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (2020).

¹⁰ Institut de statistique de l'UNESCO, disponible à l'adresse suivante : <http://sdg4-data.uis.unesco.org> (page consultée le 27 octobre 2022).

¹¹ Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires, et enquêtes en grappes à indicateurs multiples du Samoa 2019-20.

¹² Programme de contrôle de la qualité et d'évaluation de l'éducation de la Communauté du Pacifique, sur la base des données les plus récentes communiquées par les pays et territoires pour 2019 ou 2020.

¹³ Ministère de l'éducation, des sports et de la formation de la République des Îles Marshall, système d'information sur la gestion de l'éducation des Îles Marshall, *Education Statistics Digest 2020*.

¹⁴ Ministère de l'éducation des États fédérés de Micronésie, FSM Education Indicators: 2020, version 3.

quatrième qu'en sixième année, n'atteint pas le niveau de connaissances minimal en lecture, écriture et calcul, et les données de 2021 montrent de nouvelles baisses considérables¹⁵. La fermeture d'écoles en réponse à la COVID-19 a aggravé les difficultés d'apprentissage et mis en lumière la nécessité d'accroître la résilience du système éducatif. Elle a également mis en évidence le potentiel de l'apprentissage numérique, mais également les écarts considérables qui existaient au sein des pays et territoires insulaires du Pacifique et entre eux en ce qui concerne l'accès des élèves et des enseignants à l'électricité, aux ordinateurs et à Internet.

15. La plupart des pays et territoires insulaires du Pacifique ont presque atteint la parité des genres en matière de scolarisation au niveau primaire, à l'exception de Kiribati et du Samoa, qui affichent de légères disparités en faveur des filles¹⁶. Les filles obtiennent généralement de meilleurs résultats que les garçons dans le primaire et le secondaire dans les pays et territoires insulaires du Pacifique¹⁷, mais ces résultats ne se traduisent pas par une plus grande autonomie financière ou un meilleur accès aux moyens de subsistance pour les jeunes femmes¹⁸.

16. Les pays indiquent offrir différentes options en ce qui concerne l'éducation des enfants en situation de handicap, mais peu d'entre eux collectent et publient systématiquement des données sur la scolarisation ventilées par handicap et les données disponibles montrent des taux de participation très faibles. La promotion de l'éducation inclusive est au premier rang des préoccupations politiques, et de nombreux pays et territoires insulaires du Pacifique ont adopté des lois contre la discrimination fondée sur le handicap dans l'inscription ou la fréquentation, ou mis en place d'autres politiques axées sur l'éducation inclusive¹⁹.

17. Plusieurs gouvernements des pays et territoires insulaires du Pacifique ont récemment fait des progrès dans le renforcement des cadres juridiques et stratégiques de protection de l'enfance, mais le nombre de travailleurs sociaux est limité dans tous les pays. La plupart du personnel existant n'a pas été formé au travail social qu'implique la protection de l'enfance jusqu'à ce que l'UNICEF dispense un cours de cinq semaines et place des conseillers techniques dans les ministères concernés entre 2019 et 2022. La plupart des pays ne disposent pas de procédures de gestion des cas ni de normes applicables aux prestataires de services de protection de l'enfance.

18. Les dispositifs coutumiers de soutien parental et familial dans le Pacifique restent des sources importantes de soins et de protection pour les enfants. Malgré ces systèmes, les enfants continuent d'être victimes de violence, de maltraitance et de négligence à la maison, à l'école, dans leur communauté et en ligne. Dans certains pays et territoires, plus d'un enfant sur cinq déclare avoir été victime de châtiments corporels sévères²⁰. La région affiche des taux de violence fondée sur le genre parmi les plus élevés au monde, et plus d'un tiers des filles et des femmes âgées de 15 à 49 ans dans certains pays et territoires ont subi des actes de violence physique ou sexuelle aux mains de leur partenaire intime²¹. Les causes profondes sont les normes sociales préjudiciables, notamment le statut inférieur des femmes et des enfants, la

¹⁵ Évaluation des aptitudes à la lecture et à l'écriture dans les îles du Pacifique, rapport régional de 2021, disponible à l'adresse suivante : <https://pilna.eqap.spc.int/2021/regional/key-findings/learners-and-their-performance> (page consultée le 27 octobre 2022).

¹⁶ Système d'information sur la gestion de l'éducation de Kiribati, 2020. Programme de contrôle de la qualité et d'évaluation de l'éducation de la Communauté du Pacifique, 2021.

¹⁷ Évaluation des aptitudes à la lecture et à l'écriture dans les îles du Pacifique 2021, note d'information, 2022.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ UNICEF, Regional Inclusive Education Review (projet) (2021).

²⁰ Enquête en grappes à indicateurs multiples à Kiribati (2018-2019) et aux Tonga (2019).

²¹ Enquête en grappes à indicateurs multiples à Kiribati (2018-2019), au Samoa (2019-2020) et aux Tuvalu (2019-2020).

normalisation de la violence, le fait que la cohésion familiale et communautaire est une considération qui prime sur l'accès des victimes à la justice et aux services d'aide, ainsi que l'urbanisation et la migration croissantes, qui ont entraîné l'effondrement des réseaux de soutien traditionnels et la séparation de familles.

19. La plupart des pays et territoires insulaires du Pacifique ont une population croissante d'adolescents et de jeunes qui sont en proie à divers problèmes, notamment un accès limité aux services de santé sexuelle et reproductive et des taux élevés d'obésité et de maladies non transmissibles associées à l'obésité. Les adolescents sont plus susceptibles d'abandonner leurs études dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et se heurtent à des obstacles majeurs en matière d'emploi formel, ce qui les conduit à chercher un travail informel, saisonnier ou temporaire, notamment à l'étranger. Il existe peu de données sur la santé mentale des adolescents dans les pays et territoires insulaires du Pacifique.

20. Le nouveau programme multipays s'appuie sur les conclusions des évaluations récentes et sur les enseignements tirés de la réponse à la pandémie de COVID-19, qui ont montré qu'il était nécessaire de renforcer les synergies entre les activités d'intervention d'urgence et les approches de développement à long terme. Il est ressorti de l'évaluation du programme de santé et de nutrition (2022) et de l'évaluation formative de l'approche à trois étoiles de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les établissements scolaires du Pacifique (2021) qu'il importait de présenter les contributions de l'UNICEF comme un facteur multiplicateur dans un processus de changement plus large et de compléter les travaux d'autres acteurs du développement. Ces recommandations ont influé sur les choix stratégiques faits dans le programme pour 2023-2027.

Priorités du programme et partenariats

21. Le programme sera exécuté dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et coordonné par trois équipes de pays des Nations Unies, notamment grâce à la programmation commune et collaborative. Il sera exécuté en coopération avec les gouvernements de 11 États indépendants et de 3 territoires, ainsi qu'avec les organismes du Conseil des organisations régionales du Pacifique, tels que le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, la Communauté du Pacifique, le secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement et l'Université du Pacifique Sud. Les principaux partenaires seront les organisations non gouvernementales et communautaires et les organisations d'inspiration religieuse, les médias, le secteur privé, le monde universitaire et les donateurs, notamment les Gouvernements de l'Australie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de la République de Corée et des États-Unis d'Amérique, ainsi que la Commission européenne et plusieurs mouvements mondiaux.

22. Le présent programme multipays a pour but de faire en sorte que tous les enfants du Pacifique (y compris les adolescents), en particulier ceux issus des groupes les plus marginalisés, soient dûment protégés et puissent survivre, s'épanouir, apprendre et se réaliser pleinement, dans un environnement exempt de pauvreté, sûr et durable sur plan climatique. Cet objectif est conforme à la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050 du Forum des îles du Pacifique, ainsi qu'au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable, au Plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025 et au Plan d'action 2022-2025 pour l'égalité des genres. Il s'inspire de la théorie du changement énoncée dans le Plan-cadre de coopération, en vertu duquel l'UNICEF contribuera aux quatre réalisations, en renforçant sa coopération avec les autres organismes des Nations Unies.

23. L'UNICEF contribuera à la réalisation de cet objectif en s'attaquant aux principaux obstacles systémiques à l'accès de tous à des services sociaux essentiels de qualité et à la réalisation des droits des enfants. Pour ce faire, il mènera des interventions destinées à :

a) renforcer les capacités institutionnelles en vue de fournir des services de qualité, inclusifs (notamment, mais pas uniquement, pour les personnes handicapées) et durables ;

b) accélérer l'appui à la mise en place de mesures d'atténuation et d'adaptation visant à ce que les infrastructures, les services sociaux, les communautés et les personnes soient sensibles aux préoccupations climatiques et résilientes face aux crises et aux catastrophes naturelles ;

c) promouvoir systématiquement la coordination multisectorielle et les plateformes de prestation de services intégrées ;

d) produire des données probantes sur les interventions rentables et à fort impact par la mise à l'essai de modèles évaluables sur le terrain, en étroite collaboration avec les autorités publiques ;

e) combler les lacunes en matière de données et renforcer l'utilisation d'éléments de preuve et d'analyses pour éclairer les politiques, la budgétisation et la programmation ;

f) tirer parti des ressources et orienter le financement public en vue d'accroître les investissements dans les secteurs sociaux, notamment les possibilités de financement de l'action climatique ;

g) encourager le changement des normes sociales et des comportements afin de s'attaquer aux normes et pratiques préjudiciables et de promouvoir celles qui sont positives ;

h) faciliter la coopération Sud-Sud par l'échange de connaissances et la promotion de la coopération régionale dans le Pacifique.

24. Tirant des enseignements de la réponse à la COVID-19, l'UNICEF exploitera le potentiel de transformation de la technologie numérique pour offrir aux jeunes la possibilité de participer à l'économie mondiale et pour étendre rapidement la couverture des services dans la vaste région du Pacifique.

25. Dans l'ensemble de la programmation, des approches porteuses de changement en matière de genre seront rigoureusement suivies. En collaboration avec ses partenaires des Nations Unies, en particulier l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF s'attaquera activement aux causes structurelles des inégalités et adoptera des stratégies visant à remettre en question et à transformer les structures, les relations et les institutions sociales, ainsi que les rôles assignés aux hommes et aux femmes dans la société. Il s'agira notamment de collaborer avec ces partenaires pour lever les nombreux obstacles existants, notamment le manque d'accès aux connaissances et aux compétences, les services de santé reproductive limités, le manque de ressources productives pour les jeunes femmes et le faible niveau d'inclusion dans la prise de décisions, ainsi que l'absence d'interventions critiques adaptées à l'âge des personnes ciblées visant à lutter contre les niveaux inacceptables de violence à l'égard des filles dans le contexte plus large des initiatives de lutte contre la violence fondée sur le genre. Les partenariats avec les organisations de femmes et de filles seront élargis, afin de faire connaître la valeur et l'importance de leur leadership, de leurs opinions et de leur pouvoir d'action dans le développement durable.

26. Les questions relatives à la petite enfance et aux adolescents seront traitées par les secteurs individuels mais aussi dans le cadre d'une approche coordonnée entre les programmes, et les plateformes de prestation de service intégrées seront systématiquement soutenues. L'UNICEF continuera de promouvoir l'appel à l'action Pasifika en faveur du développement de la petite enfance, en aidant les gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies nationales multisectorielles de développement de la petite enfance, et formulera un plan lui permettant d'abandonner progressivement son rôle d'organe assurant le secrétariat du Conseil régional du Pacifique pour le développement de la petite enfance, afin de permettre aux pays membres de s'appropriier totalement cette instance et d'en assurer pleinement la gestion et le financement. Il continuera de renforcer la capacité des institutions publiques et des autres parties prenantes de faire participer effectivement les adolescents à la prise de décisions, et de promouvoir des initiatives qui donnent aux enfants et aux adolescents les moyens de se faire entendre et d'être des agents du changement dans leurs communautés.

27. L'UNICEF s'emploie davantage à adapter la programmation au pays concerné, ce qui lui permettra de définir des plans de travail opérationnels pour chaque pays. Il contribuera ainsi à l'exécution de plans nationaux de mise en œuvre du Plan-cadre de coopération qui promeuvent et renforcent les synergies multisectorielles et favorisent la convergence géographique des programmes.

28. Le Pacifique étant de plus en plus touché par des catastrophes d'origine climatique, le programme multipays tiendra compte des risques et favorisera l'application systématique du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées. Le programme renforcera la préparation aux situations d'urgence et les interventions connexes et accroîtra la résilience des systèmes et des communautés, conformément aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire de l'UNICEF. Dans les situations d'urgence, l'UNICEF, en sa qualité de prestataire de dernier recours, fournira une assistance directe aux enfants touchés et à leur famille, et continuera de jouer un rôle de chef de file sectoriel en matière de coordination dans les situations d'urgence déclarées.

Santé et nutrition

29. La composante Santé et nutrition contribuera aux réalisations 2 et 3 du Plan-cadre de coopération en collaborant avec d'autres entités des Nations Unies, en particulier avec le FNUAP, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), afin d'aider les gouvernements du Pacifique à renforcer les systèmes de santé pour accélérer les progrès vers l'accès universel à des services de santé et de nutrition de qualité et résilients face aux changements climatiques, qui soient appropriés, abordables et accessibles aux enfants, aux adolescents et aux femmes, notamment dans les zones éloignées.

30. Des efforts seront déployés pour renforcer les compétences des prestataires de soins de santé primaires, notamment dans le cadre d'approches fondées sur le travail en équipe, et pour développer les compétences techniques et les compétences en matière de gestion et d'encadrement des équipes de soins de santé primaires au niveau infranational. L'UNICEF continuera de travailler avec les ministères de la santé pour renforcer les échanges entre les agents de santé et les populations, notamment la sensibilisation des ménages isolés, en mettant l'accent sur l'amélioration des connaissances des soignants en matière de pratiques de soins essentielles.

31. En s'appuyant sur les évaluations de la résilience environnementale des systèmes de soins de santé primaires, l'UNICEF travaillera avec les ministères de la santé, notamment aux Fidji, à Kiribati, aux Îles Marshall, dans les États fédérés de

Micronésie, aux Palaos, au Samoa, aux Îles Salomon, aux Tonga, aux Tuvalu et à Vanuatu, pour que les risques climatiques et autres soient davantage pris en compte dans les politiques et plans de santé. Une assistance technique sera fournie pour recenser les solutions permettant d'améliorer la résilience des établissements et du matériel de santé face aux catastrophes naturelles, et d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables. Un soutien sera apporté pour mettre à jour les plans de préparation, et l'UNICEF entreposera des secours d'urgence pour qu'ils puissent être déployés rapidement en cas de besoin.

32. L'UNICEF procédera à des analyses budgétaires pour plaider auprès des gouvernements en faveur d'un financement adéquat et équitable des services de santé et des interventions à fort impact destinés aux enfants, dans le but de canaliser progressivement les ressources nationales vers les soins de santé primaires préventifs.

33. L'UNICEF soutiendra la revitalisation des services de vaccination de routine après un recul général dû à la priorité accordée à la vaccination contre la COVID-19. Il mènera notamment des interventions ciblées pour atteindre les communautés non vaccinées ou faiblement vaccinées, en particulier à Kiribati, dans les États fédérés de Micronésie, aux Îles Salomon et à Vanuatu. Il continuera de coordonner l'initiative pour l'autonomie en matière de vaccins, dans le cadre de laquelle la plupart des pays et territoires insulaires du Pacifique achètent des vaccins pour enfants, y compris les vaccins nouvellement introduits. Il étudiera les possibilités d'élargir la liste des produits sanitaires et nutritionnels essentiels couverts.

34. L'UNICEF redoublera d'efforts pour promouvoir des approches multisystèmes et multipartites permettant de réduire les retards de croissance et d'améliorer la qualité des aliments, des environnements alimentaires et des pratiques nutritionnelles des enfants, des adolescents et des femmes et d'assurer la sécurité alimentaire des ménages. L'extension des interventions nutritionnelles à fort impact, notamment la supplémentation en micronutriments, sera privilégiée aux Fidji, à Kiribati, aux Îles Marshall, dans les États fédérés de Micronésie, à Nauru, aux Îles Salomon et à Vanuatu, qui sont les plus touchés par le fléau de la malnutrition. L'UNICEF aidera les gouvernements à renforcer les lois et les cadres réglementaires existants, ou à en élaborer de nouveaux qui permettent d'augmenter la disponibilité des aliments nutritifs et de les rendre plus abordables, ainsi que de réglementer l'importation et la commercialisation d'aliments malsains. Compte tenu de la prévalence croissante de l'obésité chez les enfants, il investira dans des approches multisectorielles visant à encourager des modes de vie et des pratiques alimentaires sains, y compris les initiatives promouvant le changement des normes sociales et des comportements, les échanges avec les producteurs alimentaires privés et le renforcement des programmes de nutrition en milieu scolaire.

Éducation

35. La composante Éducation contribuera aux réalisations 1, 2 et 3 du Plan-cadre de coopération en collaborant avec d'autres entités des Nations Unies, en particulier avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et la Banque mondiale, pour que davantage d'enfants du Pacifique grandissent de manière holistique, apprennent, acquièrent des compétences et développent une résilience qui les prépare à leur avenir, conformément aux objectifs du Cadre éducatif régional du Pacifique (2018-2030) et de l'appel à l'action Pasifika en faveur du développement de la petite enfance.

36. Pour améliorer la qualité du développement de la petite enfance, l'UNICEF soutiendra l'élaboration, la mise à l'essai et l'exécution de programmes, de supports et de normes d'apprentissage de qualité, et renforcera les capacités des enseignants. Il mettra l'accent sur la pertinence des services de développement de la petite enfance,

et intégrera les cultures et les valeurs du Pacifique ainsi que l'apprentissage holistique, y compris les compétences de base, dans ces services. Dans un premier temps, il concentrera ses efforts sur les Fidji, Kiribati, les États fédérés de Micronésie, le Samoa, les Îles Salomon, les Tonga, les Tuvalu et Vanuatu, mais cela ne l'empêchera pas de répondre aux demandes des autres pays.

37. Afin d'améliorer l'accès équitable à l'apprentissage et aux compétences utiles pour l'avenir du travail et pour la vie, l'UNICEF soutiendra la conception et la mise à l'échelle d'approches novatrices de l'enseignement et de l'apprentissage, notamment de l'apprentissage numérique, en mettant l'accent sur le renforcement des compétences en matière de lecture, d'écriture et de calcul et des compétences de la vie courante pour les plus vulnérables, en particulier les enfants en situation de handicap. Ce travail sera mené essentiellement aux Fidji, à Kiribati, dans les Îles Marshall, dans les États fédérés de Micronésie, au Samoa, dans les Îles Salomon, aux Tonga, aux Tuvalu et à Vanuatu. L'UNICEF mènera à titre expérimental des interventions tenant compte des questions de genre qui promeuvent la rétention, la transition et des voies d'apprentissage multiples pour les adolescents dans les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, les Îles Salomon, les Tuvalu et Vanuatu.

38. Pour rendre les systèmes éducatifs plus résilients, l'UNICEF continuera d'appuyer le renforcement des capacités en matière de production et d'utilisation des données, de planification, de budgétisation et de financement fondés sur des données probantes, et de coordination efficace des partenaires. Le plaidoyer en faveur de la budgétisation fondée sur des données probantes visera à garantir que les plans du secteur de l'éducation soient soutenus par des ressources financières suffisantes et bien ciblées, allouées de manière équitable et utilisées efficacement, notamment aux Fidji, aux Îles Marshall, au Samoa et aux Tonga, où le niveau de ressources allouées à l'éducation est faible. Une assistance technique sera fournie pour mettre à jour les plans nationaux du secteur de l'éducation, y compris l'inclusion des questions concernant le développement de la petite enfance, l'équité, la planification tenant compte des risques et la résilience. Ce soutien sera particulièrement axé sur les Fidji, Kiribati, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, le Samoa, les Îles Salomon, les Tonga, les Tuvalu et Vanuatu. En outre, l'UNICEF soutiendra l'institutionnalisation de normes de qualité écologiquement durables et résilientes dans le cadre de mécanismes de planification de l'amélioration des écoles.

39. L'UNICEF continuera de renforcer la capacité des institutions de concevoir et de mettre en place des politiques et des services multisectoriels de développement de la petite enfance. Il s'agira notamment de promouvoir des approches coordonnées du développement de la petite enfance, de favoriser l'amélioration des systèmes de gestion de l'information et des mécanismes d'orientation, de renforcer les capacités pour une meilleure gestion des finances publiques, d'encourager la prise de décisions fondées sur des données probantes et de faire participer les parents, les personnes ayant la charge d'enfants et les communautés. Ce travail sera mené essentiellement aux Fidji, à Kiribati, dans les Îles Marshall, dans les États fédérés de Micronésie, au Samoa, dans les Îles Salomon, aux Tokélaou, aux Tuvalu et à Vanuatu.

Protection de l'enfance

40. La composante Protection de l'enfance contribuera aux réalisations 2 et 4 du Plan-cadre de coopération en collaborant avec d'autres entités des Nations Unies, en particulier avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations, le FNUAP, ONU-Femmes et l'OMS, afin de créer dans le Pacifique un environnement intégré protecteur et respectueux des droits, qui permette de prévenir et de combattre la violence, la maltraitance, l'exploitation et les pratiques néfastes

contre les enfants, y compris les adolescents. La violence fondée sur le genre, les mesures disciplinaires violentes et l'exposition aux risques en ligne sont des problèmes cruciaux dans les 14 pays et territoires insulaires du Pacifique et seront des points de départ communs pour les interventions.

41. L'UNICEF continuera de soutenir une approche graduelle du renforcement des systèmes en vue de mettre en place des services de protection de l'enfance durables, coordonnés et dotés de ressources suffisantes, notamment des services de prévention universelle et des services d'intervention de qualité, en particulier pour les enfants à risque et leur famille, tout en s'attaquant aux facteurs sous-jacents des violations des droits à la protection. Le renforcement des capacités institutionnelles se poursuivra, y compris l'élaboration de directives et de procédures relatives à la gestion des cas de protection de l'enfance, à la protection de remplacement et à la justice pour mineurs, ainsi que la conception et la mise en place de lois, de plans d'action intégrés multisectoriels, de règlements et de services, et leur renforcement, notamment dans les secteurs de la protection sociale, de la justice, de la santé et de l'éducation.

42. Compte tenu du manque criard de travailleurs sociaux qualifiés dans tous les pays et territoires insulaires du Pacifique, la formation au travail social qu'implique la protection de l'enfance sera encouragée au moyen d'un cours de base, accrédité par une institution d'enseignement régional du Pacifique, et d'une formation en cours d'emploi. Il s'agit non seulement de faciliter la mise à jour de l'actuel diplôme de premier cycle en travail social, mais également de créer, sur le plan institutionnel, des possibilités d'éducation de qualité pour les travailleurs para-sociaux en mettant en place un diplôme accrédité de travail social, ainsi que de rehausser le statut de la profession.

43. Conscient des niveaux élevés de violence fondée sur le genre commise contre les filles dans toute la région, l'UNICEF mettra davantage l'accent sur la prévention. Étant donné que les normes sociales préjudiciables contribuent grandement à perpétuer la violence contre les enfants et les femmes, l'accent sera davantage mis sur les initiatives destinées à promouvoir le changement des normes sociales et des comportements, y compris la stimulation des mouvements sociaux. En collaboration avec ONU-Femmes et le FNUAP, l'UNICEF accordera plus d'attention aux adolescentes et aux adolescents, en promouvant des relations exemptes de violence fondées sur l'égalité des genres et le respect et en fournissant un appui aux parents pour qu'ils développent et maintiennent des pratiques parentales saines et protectrices et des relations positives avec leurs enfants. Les partenariats avec les chefs traditionnels et les organisations d'inspiration religieuse seront élargis afin de favoriser des dialogues communautaires inclusifs, d'instaurer la confiance et de faire changer les comportements.

Services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène résilients face aux changements climatiques

44. La composante Eau, assainissement et hygiène pour tous contribuera aux réalisations 2 et 3 du Plan-cadre de coopération en collaborant avec d'autres entités des Nations Unies, en particulier avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'OMS, afin de soutenir le renforcement des systèmes (tant publics que privés) pour fournir des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement durables, résilients face aux changements climatiques et aux catastrophes et de qualité, et pour faire en sorte que les enfants et leurs familles disposent des connaissances, des compétences et des ressources nécessaires à l'application de pratiques sûres en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène. L'UNICEF encouragera la participation des femmes à la planification et à la supervision des

opérations ainsi qu'à la gestion des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène dans leurs communautés.

45. Le soutien à l'amélioration des infrastructures, des services et des comportements des communautés et des ménages en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, notamment la réduction de la défécation en plein air et l'amélioration des pratiques de gestion des déchets, ciblera principalement les pays présentant des lacunes majeures, dont Kiribati, les États fédérés de Micronésie, les Îles Salomon et Vanuatu. Pour aider ces pays à assurer au moins des services de base, puis des services gérés en toute sécurité, l'UNICEF facilitera le développement de modèles de prestation de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement résilients face aux changements climatiques, abordables et sûrs, en particulier pour les petites communautés isolées et les établissements urbains informels, modèles qu'il utilisera pour constituer des dossiers d'investissement permettant de mobiliser des ressources. La recherche sur les facteurs locaux qui déterminent les principaux comportements en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les pays et territoires insulaires du Pacifique et le renforcement de la capacité des institutions des différents secteurs d'utiliser des données probantes pour encourager des changements sociaux et comportementaux ciblés seront des stratégies importantes à cet égard.

46. Pour garantir que toutes les écoles et tous les établissements de santé du Pacifique disposent de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène adéquats et de qualité, l'UNICEF utilisera les ressources des principaux acteurs du développement pour accélérer la fourniture d'installations tenant compte des besoins des femmes, notamment en matière d'hygiène menstruelle. L'objectif prioritaire sera de combler les lacunes en matière de données sur les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène en milieu scolaire et dans les établissements de santé.

47. En collaboration avec l'équipe humanitaire régionale du Pacifique, un soutien sera apporté pour rendre les gouvernements mieux à même de planifier et de coordonner la préparation aux situations d'urgence dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène résiliente face aux changements climatiques et aux catastrophes, et de mener des interventions rapides et coordonnées, en particulier au niveau infranational.

Politique sociale

48. La composante Politique sociale contribuera aux réalisations 1, 2, 3 et 4 du Plan-cadre de coopération en collaborant avec d'autres entités des Nations Unies, en particulier avec l'OIT, le PNUD et la Banque mondiale, afin de réduire la pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants et d'accroître la résilience des ménages face aux chocs et aux difficultés.

49. L'UNICEF continuera de renforcer les capacités des institutions nationales, en particulier dans les Îles Cook, aux Fidji, à Kiribati, dans les États fédérés de Micronésie, à Nauru, aux Palaos, au Samoa, dans les Îles Salomon, aux Tuvalu et à Vanuatu, afin qu'elles puissent produire et d'utiliser systématiquement des données ventilées sur la situation des enfants, des adolescents et des femmes pour élaborer des politiques, stratégies et programmes sociaux, ou les consolider s'ils existent déjà. Il facilitera la conduite de neuf enquêtes en grappes à indicateurs multiples. Il continuera de faire en sorte que les enfants et les jeunes participent à la planification dans le secteur social et qu'ils soient régulièrement consultés à cet égard.

50. Dans tous les pays et territoires insulaires du Pacifique, l'UNICEF analysera les investissements réalisés dans le secteur social en faveur des enfants et plaidera pour des dépenses suffisantes, efficaces et efficaces, renforcera les capacités de gestion

des finances publiques des autorités étatiques concernées et promouvra la transparence et la responsabilité budgétaires.

51. Dans le cadre du programme normatif du Plan-cadre de coopération, l'UNICEF continuera d'aider les gouvernements à honorer leurs obligations en matière de communication d'informations sur les principaux instruments relatifs aux droits humains, y compris la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ainsi que les examens périodiques universels, et à donner suite aux recommandations qui en découlent.

52. L'UNICEF aidera les Îles Cook, les Fidji, Kiribati, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Nioué, le Samoa, les Îles Salomon, les Tokélaou, les Tonga, les Tuvalu et Vanuatu à élaborer des politiques nationales de protection sociale ou à réviser les politiques existantes. En collaboration avec divers partenaires, il aidera les Îles Cook, les Fidji, les Îles Marshall, Nioué, le Samoa, les Tokélaou et les Tonga à évaluer et à renforcer leurs programmes de protection sociale, y compris leurs systèmes de gestion de l'information, pour qu'ils puissent mieux résister aux chocs et soient davantage axés sur les enfants, les femmes et les familles les plus vulnérables, et pour déterminer si de nouveaux mécanismes sont nécessaires. L'UNICEF plaidera pour le recours à des transferts en espèces à des fins humanitaires lors des interventions d'urgence et encouragera l'utilisation de mécanismes permettant de faire appel aux services de protection sociale déjà en place afin d'éviter les doublons.

Efficacité du programme

53. Cette composante du programme vise à faciliter la bonne exécution de celui-ci, notamment la planification, le suivi, la recherche et les évaluations, et l'adoption d'approches des questions de genre tenant compte des risques et porteuses de changement dans toutes les composantes du programme, ainsi que le soutien opérationnel à l'exécution du programme, y compris la gestion des bureaux extérieurs. La composante permettra de coordonner les stratégies destinées à promouvoir le changement des normes sociales et des comportements et le recours à des approches innovantes et numériques pour obtenir des résultats à grande échelle.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé et nutrition	7 000	28 282	35 282
Éducation	7 000	35 350	42 350
Protection de l'enfance	8 500	18 905	27 405
Services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène résilients face aux changements climatiques	7 000	37 210	44 210
Politique sociale	9 000	10 000	19 000
Efficacité du programme	19 950	15 000	34 950
Total	58 450	144 747	203 197

Administration du programme et gestion des risques

54. Le programme multipays sera coordonné dans le cadre du Plan-cadre de coopération. Sa mise en œuvre et son suivi seront assurés en coopération avec les gouvernements des 14 pays et territoires insulaires du Pacifique concernés.

55. L'accomplissement des résultats ambitieux du Plan-cadre de coopération et du programme multipays présente des difficultés et des risques uniques, liés notamment aux coûts de transaction élevés, étant donné qu'il faut gérer des populations dispersées dans 14 pays et territoires, à la dépendance excessive de la région à l'égard de l'aide au développement, à la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, à l'instabilité politique qui règne dans certains pays et à la faiblesse des capacités humaines et financières de nombreux gouvernements.

56. Pour atténuer ces risques, l'UNICEF redoublera d'efforts, par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies, pour intégrer la préparation et la réduction des risques dans la programmation régulière et intensifiera le plaidoyer pour un investissement soutenu dans les enfants et les services sociaux auprès des gouvernements des îles du Pacifique et des partenaires de développement. Il continuera d'améliorer la prestation de services en adoptant systématiquement des mesures d'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées, telles que des stratégies de participation et de mobilisation des populations. Il continuera également d'élargir sa gamme de partenaires fournisseurs de ressources, en particulier ceux qui interviennent dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. Les risques liés à la sécurité environnementale et sociale, à la protection de l'enfance et à l'environnement et les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles seront atténués grâce à un plan annuel de prévention et d'intervention à l'intention du personnel et des partenaires.

57. Le présent programme multipays décrit les contributions du Plan-cadre de coopération à la concrétisation des priorités de développement régionales et nationales des pays et territoires insulaires du Pacifique et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF.

Suivi, évaluation et enseignements

58. Le cadre de résultats et d'allocation des ressources qui figurera dans les plans de mise en œuvre du Plan-cadre de coopération à l'échelle nationale servira de base au suivi des réalisations et des produits et à la communication de l'information, qui seront assurés au moyen de données ventilées par genre et par sexe dans la mesure du possible. Le suivi continu de la mise en œuvre sera assuré conjointement avec les partenaires dans les pays. Les examens annuels qui seront menés avec les autorités publiques responsables et les autres partenaires seront coordonnés dans le cadre du Plan-cadre de coopération. Ils auront pour but de faire le point sur les progrès accomplis et les résultats obtenus, de recenser les possibilités et les risques et de procéder aux ajustements de programmes qui s'imposent. Les évaluations clefs, telles que décrites dans le plan d'évaluation chiffré, consisteront à analyser l'efficacité et la durabilité des interventions menées dans le cadre du programme et des interventions d'urgence et favoriseront une prise de décisions fondée sur des données d'observation.

59. En plus d'appuyer les enquêtes en grappes à indicateurs multiples, l'UNICEF travaillera avec d'autres organismes des Nations Unies pour renforcer et soutenir les systèmes de suivi de routine, afin de combler les nombreuses lacunes relevées dans la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe et par âge sur les enfants et leurs familles.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre les pays insulaires du Pacifique et l'UNICEF,
mars 2023-décembre 2027

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2 à 40, 42 et 44.

Priorités nationales : stratégies et cadres de développement nationaux de 11 pays et 3 territoires.

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :

Réalisation 1 : d'ici 2027, les personnes, les communautés et les institutions sont plus autonomes et résilientes face aux divers chocs et difficultés, en particulier ceux liés aux effets de la variabilité climatique, et les écosystèmes et la biodiversité sont mieux protégés, gérés et restaurés.

Réalisation 2 : d'ici 2027, un plus grand nombre de personnes, en particulier de personnes qui risquent d'être laissées de côté, ont un accès plus équitable à des infrastructures résilientes et tenant compte des questions de genre, à des services de base de qualité et à des systèmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de protection sociale.

Réalisation 3 : d'ici 2027, un plus grand nombre de personnes, en particulier de personnes qui risquent d'être laissées de côté, contribuent à des systèmes socioéconomiques durables, résilients, diversifiés, inclusifs et centrés sur l'être humain, et en bénéficient, et ont un travail décent et des possibilités de subsistance égales, ce qui réduit les inégalités et garantit une prospérité partagée.

Réalisation 4 : d'ici 2027, les populations bénéficient de systèmes de gouvernance plus responsables, plus inclusifs, plus résilients et plus adaptés qui favorisent l'égalité des genres, la sécurité climatique, la justice et la paix et la participation et protègent leurs droits fondamentaux, et contribuent à de tels systèmes.

Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (milliers de dollars É.-U.)		
						RO	AR	Total
2 et 3	1. <i>Santé et nutrition</i> : un plus grand nombre d'enfants, y compris les adolescents, et de femmes ont accès à de meilleurs services et	*Nombre de pays les plus touchés par les retards de croissance faisant état d'une réduction du nombre d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance NR : sans objet NC : 6	Enquêtes démographiques et sanitaires/ enquêtes en grappes à indicateurs multiples	Les gouvernements des pays ciblés ont des capacités renforcées en ce qui concerne les politiques, les plans et les financements en matière de soins de santé primaires	Ministères de la santé, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Fonds des Nations unies pour la population	7 000	28 282	35 282

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (milliers de dollars É.-U.)		
						RO	AR	Total
	pratiques à fort impact en matière de santé et de nutrition, y compris dans les situations d'urgence, et les utilisent davantage, le tout dans des conditions d'égalité.	<p>Nombre de pays où plus de 50 % des enfants âgés de 0 à 59 mois souffrant de diarrhée reçoivent des sels de réhydratation orale et du zinc</p> <p>NR : 0 NC : 8</p>	Rapports du Ministère de la santé	<p>et de nutrition fondés sur des données probantes.</p> <p>Les ministères de la santé et leurs partenaires sont mieux à même de garantir des services et des pratiques de soins de santé primaires de qualité, améliorés, abordables et équitables.</p> <p>Les gouvernements et les partenaires sont mieux à même de mener des activités multisectorielles coordonnées afin de réduire le triple fardeau de la malnutrition.</p>	<p>(FNUAP), Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme alimentaire mondial (PAM).</p> <p>Mouvement pour le renforcement de la nutrition</p> <p>Banque asiatique de développement (BASD)</p>			
		<p>*Nombre de pays où plus de 90 % des nourrissons survivants reçoivent trois doses de vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos</p> <p>NR : 7 (2021) NC : 14</p>	OMS Rapports de l'UNICEF					
1, 2 et 3	2. <i>Éducation</i> : davantage d'enfants, y compris les adolescents et les enfants en situation d'urgence, se développent de manière holistique, apprennent,	<p>*Nombre de pays où les taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire) sont supérieurs à 85 %</p> <p>NR : 8 (2021) NC : 12 %</p>	Systèmes d'information sur la gestion des établissements d'enseignement/enquêtes en grappes à indicateurs multiples	<p>Les systèmes éducatifs du Pacifique sont mieux à même de fournir des services d'éducation de la petite enfance et d'apprentissage de qualité.</p> <p>Les systèmes éducatifs du</p>	<p>Ministères de l'éducation (ou entités équivalentes)</p> <p>UNESCO</p> <p>Banque mondiale, BASD, Communauté du Pacifique,</p>	7 000	35 350	42 350

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (milliers de dollars É.-U.)		
						RO	AR	Total
	acquièrent des connaissances et développent une résilience qui les prépare à la vie et à leur avenir.	<p>Nombre de pays dans lesquels au moins 60 % des élèves de sixième année atteignent le niveau de compétence minimal en lecture et en écriture et au moins 80 % atteignent le niveau de compétence minimal en calcul</p> <p>NR : 5 (2021) NC : 7</p>	Évaluation des compétences en lecture, en écriture et en calcul dans les îles du Pacifique	<p>Pacifique sont mieux à même de fournir des services d'enseignement et d'apprentissage équitables, inclusifs, pertinents et de qualité.</p> <p>Les systèmes éducatifs du Pacifique sont plus résilients et disposent de plans, de politiques et de mécanismes de coordination améliorés, fondés sur des données probantes et tenant compte des risques.</p> <p>Les gouvernements des pays du Pacifique ont davantage de capacités institutionnelles pour élaborer et appliquer des politiques multisectorielles de développement de la petite enfance.</p>	Université du Pacifique Sud, Conseil régional du Pacifique pour le développement de la petite enfance			
		<p>*Nombre de pays où les taux d'achèvement sont supérieurs à 95 % dans le primaire et à 80 % dans le premier cycle du secondaire</p> <p>NR : 4 (2021) NC : 8</p>	Systèmes d'information sur la gestion des établissements d'enseignement/enquêtes en grappes à indicateurs multiples					
2 et 4	3. Protection de l'enfance : les enfants et les adolescents, en	Nombre de pays disposant d'une politique ou d'une loi relative à la protection des enfants	Législation gouvernementale	Les systèmes de protection de l'enfance ont des capacités renforcées	Ministères des femmes et de l'enfance, de la protection	8 500	18 905	27 405

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (milliers de dollars É.-U.)		
						RO	AR	Total
	particulier les filles, bénéficient d'une meilleure protection contre les violences, la maltraitance et les pratiques préjudiciables et la détresse psychologique, y compris dans les situations d'urgences.	NR : 9 (2022) NC : 14 Nombre de pays ciblés ayant vu une réduction d'au moins 5 points du pourcentage de mères (ou de personnes s'occupant généralement d'enfants) qui pensent que les châtiments corporels sont nécessaires pour élever ou éduquer les enfants NR : sans objet NC : 5	Enquête en grappes à indicateurs multiples	en matière de planification, de budgétisation, de coordination et de suivi. Les gouvernements et les autres prestataires sont mieux à même de fournir des services de protection de l'enfance de qualité, inclusifs et intégrés. Les parents, les personnes s'occupant d'enfants, les enfants, les adolescents et la communauté à laquelle ils appartiennent sont mieux préparés à prévenir et combattre la violence, la maltraitance, l'exploitation et les pratiques préjudiciables.	sociale, de la justice, de l'éducation et de l'intérieur Bureaux des procureurs généraux Forces de polices nationales Organisation internationale du travail, Organisation internationale pour les migrations, Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, FNUAP, OMS,			
2 et 3	4. Services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène résilients face aux	Nombre de pays dont plus de 80 % de la population utilise au moins les services de base en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène	Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de	Les gouvernements font preuve d'une capacité accrue de garantir des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et	Ministères de la santé, de l'éducation, des ressources en eau et des services publics	7 000	37 210	44 210

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (milliers de dollars É.-U.)		
						RO	AR	Total
	<p><i>changements climatiques : davantage d'enfants, d'adolescents et de familles affichent des comportements sûrs en matière d'hygiène et jouissent d'un accès équitable à des installations d'assainissement et d'approvisionnement en eau résilientes face aux changements climatiques gérées en toute sécurité, ainsi que d'une meilleure protection contre les catastrophes naturelles et les risques environnementaux et climatiques, y compris dans les situations d'urgence.</i></p>	<p>NR : 3 (2020) NC : 8</p>	<p>l'assainissement et de l'hygiène</p>	<p>d'hygiène améliorés, résilients face aux changements climatiques, durables et gérés en toute sécurité, et l'adoption de pratiques d'hygiène sûres.</p>	<p>Communauté du Pacifique, membres du Mécanisme pour le renforcement des infrastructures dans la région du Pacifique</p> <p>Programme des Nations Unies pour l'environnement, PNUD, OMS</p> <p>Banque mondiale, BAsD</p> <p>Partenariat Assainissement et eau pour tous</p>			
		<p>Nombre de pays dont plus de 75 % des écoles disposent de services élémentaires en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène</p> <p>NR : 8 (2020) NC : 12</p>	<p>Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène</p>	<p>Les gouvernements font preuve d'une capacité accrue d'améliorer la couverture, la qualité et la résilience des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène fournis dans les établissements d'enseignement et de santé.</p>				
		<p>Nombre de pays dont plus de 75 % des établissements de de santé primaire disposent de services élémentaires en matière d'eau potable, d'assainissement, d'hygiène, de gestion des déchets et de nettoyage de l'environnement</p> <p>NR : 0 (2020) NC : 5</p>	<p>Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène</p>	<p>Les gouvernements et leurs partenaires sont mieux à même de planifier et de coordonner des interventions relatives aux services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène de qualité</p>				

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (milliers de dollars É.-U.)		
						RO	AR	Total
				et résilients face aux changements climatiques, dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence.				
1, 2, 3 et 4	5. <i>Politique sociale</i> : davantage d'enfants, y compris les adolescents, bénéficient de politiques favorables et d'un système de protection sociale qui leur permettent de ne pas vivre dans la pauvreté, notamment dans les situations d'urgence.	Nombre de pays qui ont augmenté le pourcentage d'enfants bénéficiant de socles ou de systèmes de protection sociale NR : sans objet NC : 8	Rapports gouvernementaux	Les gouvernements sont mieux à même de produire, d'analyser et d'utiliser des données afin de réduire la pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants.	Ministères des finances et du plan Organismes nationaux de statistique Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits humains OIT, BAsD, Banque mondiale	9 000	10 000	19 000
		Nombre de pays ayant augmenté la proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) NR : sans objet NC : 9	Documents budgétaires des gouvernements	Les gouvernements sont mieux à même de mettre en place des systèmes de protection adaptés aux besoins des enfants, tenant compte des questions de genre et capables de résister aux chocs.				
1, 2, 3 et 4	6. Efficacité du programme	Pourcentage de résultats du programme de pays en bonne voie ou atteints : a) = réalisations ; b) = produits NR : a) = 67 % ; b) = 74 % (2021) NC : 100 % dans chaque cas	InSight	Planification, suivi et établissement de rapports Communication et partenariats Changement des normes sociales et des comportements	Équipe de pays des Nations Unies	19 950	15 000	34 950

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (milliers de dollars É.-U.)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				Résilience face aux changements climatiques et urgence climatique				
Montant total des ressources²²						58 450	144 747	203 197

* Indicateur de réalisation conforme à l'indicateur défini dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

²² Il est prévu de lever des ressources supplémentaires d'un montant de 82,5 millions de dollars des États-Unis au titre des autres ressources (affectées aux opérations d'urgence).